



Réunion d'examen régional pour l'Afrique en vue de la Cinquième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra sur une plateforme virtuelle, du 22 au 26 février 2021

Domaines d'action de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en faveur des pays les moins avancés (PMA) africains pour la décennie 2011-2020 : Faits et chiffres

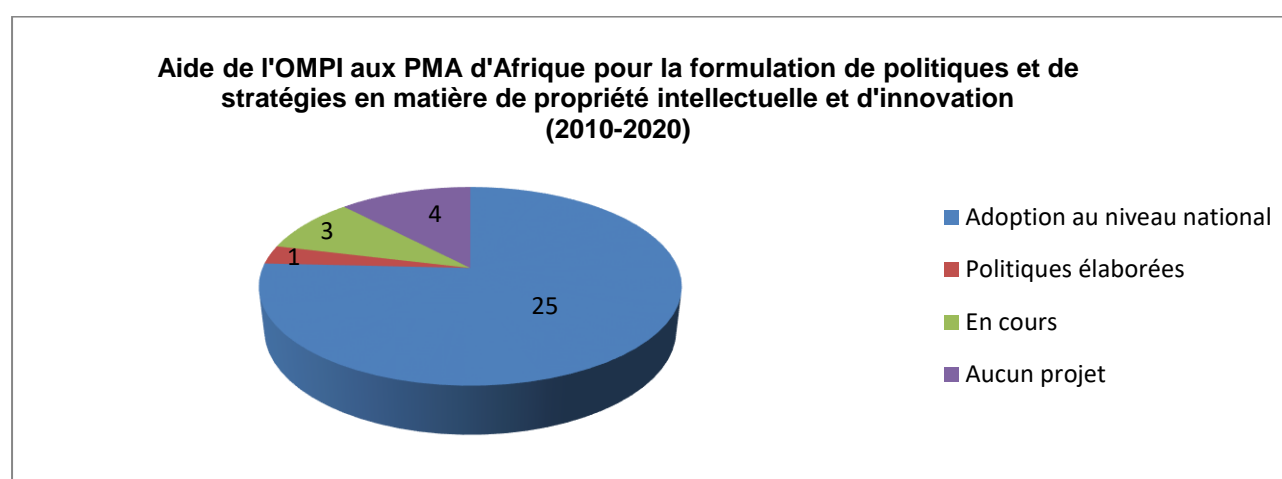
Progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines d'action de l'OMPI en faveur des pays les moins avancés africains

Le présent rapport donne un aperçu des progrès accomplis concernant les domaines d'action de l'OMPI en faveur des pays les moins avancés (PMA) africains et dans la mise en œuvre des parties pertinentes du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2010-2020.

A. Politiques et stratégies en matière de propriété intellectuelle et d'innovation

L'OMPI aide les PMA à intégrer la propriété intellectuelle dans leurs politiques et stratégies nationales de développement, afin de renforcer leur capacité de générer des actifs de propriété intellectuelle ayant une valeur économique et de permettre à toutes les parties prenantes nationales de travailler ensemble pour créer, détenir et exploiter les résultats de la recherche, les innovations, les nouvelles technologies et les œuvres de création. Une stratégie de propriété intellectuelle aide les pays à valoriser des actifs de propriété intellectuelle susceptibles d'être commercialisés d'une manière durable pour générer de la richesse.

Depuis 2010, 25 des 33 PMA d'Afrique ont adopté des politiques et des stratégies de propriété intellectuelle au niveau national et sont en train de les mettre en œuvre.



B. Renforcement des compétences techniques

Dans les PMA, l'utilisation efficace du système de propriété intellectuelle au service du développement économique, social, culturel et technologique est gravement entravée par l'absence d'institutions de propriété intellectuelle, d'activités de sensibilisation et de connaissances et compétences dans ce domaine.

Il est donc nécessaire de faire mieux connaître le système de propriété intellectuelle en créant des institutions, et de développer les compétences professionnelles s'agissant des aspects juridiques, économiques et commerciaux de la propriété intellectuelle, ainsi que les compétences en matière d'accès à l'information scientifique et technique, ou encore dans des domaines tels que le commerce et l'industrie, les finances, l'ingénierie, la science et la technologie, la santé et la culture. Ces actions devraient être suffisamment développées pour englober les nombreux titulaires et bénéficiaires potentiels de titres de propriété intellectuelle appartenant à un grand nombre de secteurs.

Depuis 2015, l'OMPI organise les *Initiatives de partenariat régional pour l'innovation et le renforcement des capacités technologiques* dans les PMA d'Afrique, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Ces programmes de partenariat comprennent une évaluation des capacités, le développement continu de compétences techniques et institutionnelles axées sur des projets dans les domaines de l'innovation et de la technologie au profit des PMA, et la mise à disposition d'une plateforme de discussion permettant aux participants, qui sont pour la plupart de hauts fonctionnaires et des responsables de l'élaboration des politiques, d'examiner les questions liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets nationaux. De hauts responsables issus des ministères, des offices de propriété intellectuelle, des universités, des instituts de recherche et du secteur privé ont été invités à participer à ces activités de renforcement des capacités.

Depuis 2015, quatre réunions régionales en faveur des PMA d'Afrique ont été organisées dans le cadre de cette initiative de partenariat, avec la participation de 137 hauts fonctionnaires et experts.

L'OMPI a organisé des programmes de formation en faveur des PMA en collaboration avec le Gouvernement suédois, l'Office suédois de la propriété intellectuelle et l'Agence suédoise de coopération pour le développement international. Entre 2010 et 2020, 511 participants de PMA africains ont participé à ces programmes de formation conjoints sur l'utilisation des droits de propriété intellectuelle aux fins de la croissance économique et du développement.

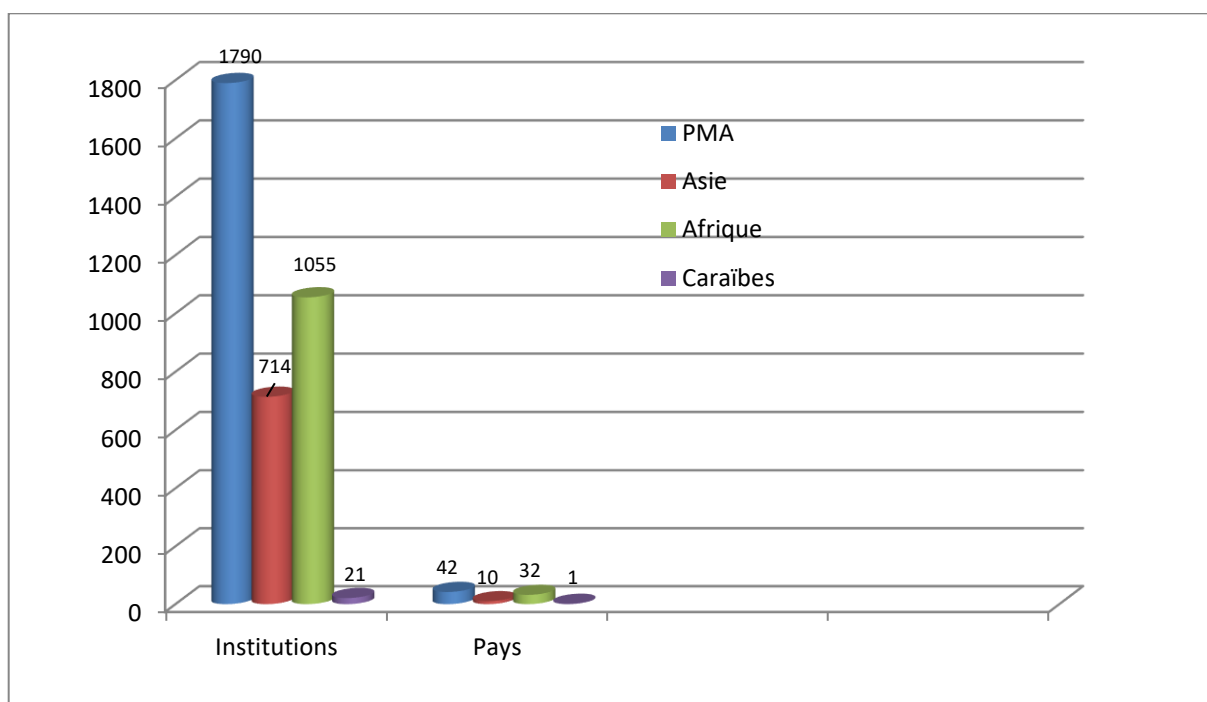
Le programme de l'Académie de l'OMPI destiné aux établissements universitaires donne accès à l'enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle, en particulier à des participants de pays en développement, de PMA et des pays en transition. L'Académie propose des programmes conjoints de niveau master avec des universités et des institutions partenaires du monde entier. Plusieurs de ces Masters communs sont également organisés en coopération avec les administrations chargées de la propriété intellectuelle aux niveaux sous-régional et national. Depuis 2010, 194 étudiants de PMA africains ont participé à des programmes conjoints de niveau master sur la propriété intellectuelle à l'intention des PMA grâce à l'appui financier de l'OMPI.

C. Faciliter l'accès aux connaissances et créer une infrastructure du savoir

L'objectif de la coopération et du partenariat entre l'OMPI et les PMA était de créer une infrastructure du savoir dans les PMA, afin de contribuer à réduire le déséquilibre de connaissances. L'idée était de faciliter l'accès aux informations disponibles mondialement dans les bases de données spécialisées relatives à la propriété intellectuelle, aux brevets et à la littérature scientifique et technique, et d'offrir un appui afin d'utiliser et d'exploiter ces bases de données au niveau national avec la participation des secteurs et institutions concernés. L'objectif est donc de faciliter l'accès des utilisateurs des PMA aux connaissances techniques et scientifiques et de stimuler l'innovation et le développement.

Dans le cadre de cette importante initiative, 1055 organisations et institutions au total, issues de 32 PMA africains, ont reçu une formation et ont utilisé le Programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) lancé en 2009. Ce programme d'envergure est coordonné par l'OMPI, avec ses partenaires du secteur de l'édition, afin d'accroître la disponibilité et l'utilisation de l'information scientifique et technique dans les pays en développement et les PMA.

En outre, quelque 33 PMA africains participent à divers programmes de formation relevant du Programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI), qui est un partenariat public-privé créé en 2010 et administré par l'OMPI grâce à une coopération avec les principaux fournisseurs d'information en matière de brevets.



Inscriptions au programme ARDI dans les PMA (2020)

À la date d'établissement du présent rapport, huit PMA africains étaient membres de WIPO Re:Search, une initiative établie par l'OMPI en 2011 en collaboration avec BIO Ventures for Global Health et avec la participation active des plus grandes entreprises pharmaceutiques et des instituts de recherche des secteurs public et privé. L'objectif de ce consortium est de stimuler la recherche-développement afin de mettre au point de meilleurs traitements et de donner accès à la propriété intellectuelle relative aux composés pharmaceutiques et aux technologies et, surtout, de permettre l'accès au savoir et aux données de recherche-développement disponibles pour lutter contre les maladies tropicales négligées, comme la tuberculose, les schistosomiasis ou le paludisme.

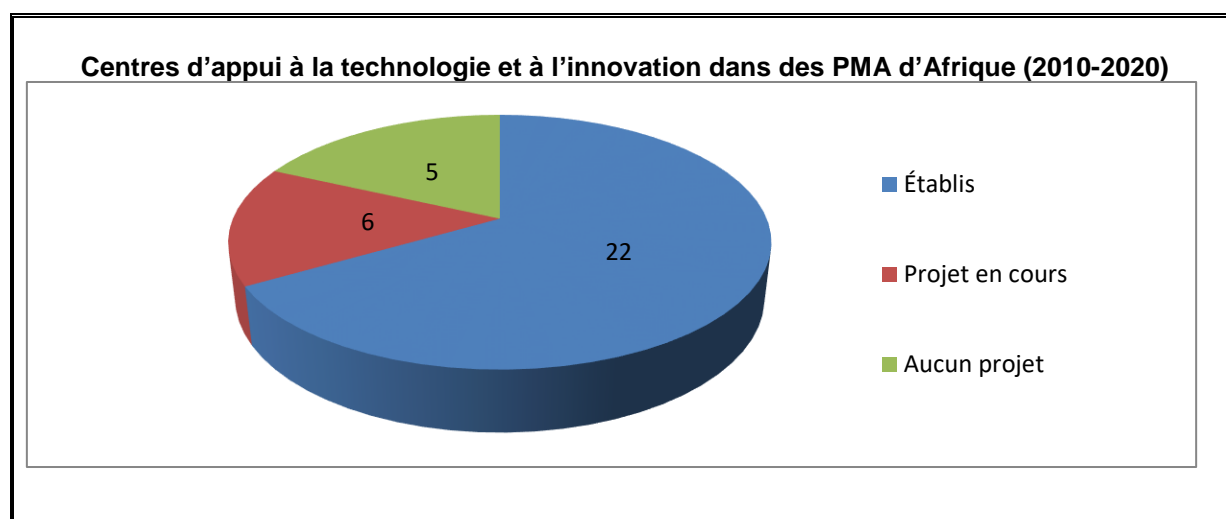
Le programme d'automatisation des offices de l'OMPI a aidé certaines institutions, notamment les offices de propriété intellectuelle des PMA, à moderniser leur infrastructure et à former leurs experts. À cet égard, durant la décennie 2010-2020, l'automatisation des offices de propriété intellectuelle a été achevée dans 11 PMA africains, à savoir Djibouti, l'Éthiopie, la Gambie, Madagascar, le Malawi, le Mozambique, le Rwanda, le Sénégal, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

D. Création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation

En plus de donner accès à des informations essentielles grâce aux programmes ARDI et ASPI, l'OMPI appuie l'utilisation efficace de ces ressources en contribuant à la création de réseaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation dans de nombreux pays.

Situés dans des institutions telles que les offices de brevets, les universités, les centres de recherche et les parcs technologiques, les CATI proposent des services spécialisés conçus pour stimuler l'invention et l'innovation, encourager les droits de propriété intellectuelle détenus au niveau local et faciliter les transferts de technologie. Ils offrent aux entreprises et instituts de recherche locaux des services d'experts en matière de recherche d'informations techniques.

Entre 2010 et 2020, des réseaux de CATI ont été créés par l'OMPI dans 22 PMA d'Afrique.



Globalement, les CATI ainsi que les programmes ARDI et ASPI visent à renforcer la capacité des PMA de participer à l'économie mondiale du savoir, et à aider les inventeurs, chercheurs, chefs d'entreprise et autres innovateurs de ces pays à trouver de nouvelles solutions aux défis scientifiques et techniques rencontrés aux niveaux local et national.

E. Utilisation stratégique des instruments de propriété intellectuelle – Création de marques

Une stratégie appropriée en matière de création de marques qui utilise, entre autres, les indications géographiques, les marques et le label "commerce équitable", valorise le produit, et contribue à accroître la demande sur le marché, ainsi que la rentabilité pour les producteurs. Ce type de stratégie peut être un élément clé du développement national en raison des avantages qu'elle peut apporter aux communautés locales et, en particulier, aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux producteurs des PMA.

L'OMPI propose son aide en matière de formulation de stratégies et a contribué au renforcement des capacités grâce à des projets d'assistance technique et à des programmes de formation destinés aux associations de producteurs et d'agriculteurs, ainsi qu'aux fonctionnaires et au personnel des offices de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur les questions techniques de propriété intellectuelle, les possibilités de création de marques et de commercialisation et la sensibilisation d'un large éventail de parties prenantes.

Entre 2010 et 2020, un large éventail d'activités de formation ont été organisées par l'OMPI pour 26 PMA d'Afrique dans les domaines de la création de marques et de la stratégie en matière de propriété intellectuelle, de la création de marques pour les entreprises et la communauté, du développement, de la protection des marques, des marques collectives, de la création de marques en vue de créer une valeur ajoutée et de la création de marques et de dessins et modèles pour les petites et moyennes entreprises (PME). Ces activités s'accompagnent également d'activités de formation et de renforcement des capacités axées sur l'accroissement de la compétitivité et sur la valeur ajoutée découlant de la création de marques pour certains produits dans les PMA, par exemple : le café tanzanien; le coton et la vanille de l'Ouganda; les clous de girofle de Zanzibar; et le Cabrito de Tete, une viande du Mozambique. En outre, au cours de cette période, l'OMPI a fourni une assistance politique et législative à plus de 13 PMA africains, sur demande, concernant les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques.

Au titre du projet d'adhésion à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, l'OMPI a offert entre 2010 et 2020 une assistance juridique et technique concernant les préparatifs de l'adhésion et les activités postérieures à l'adhésion dans certains PMA, notamment la Gambie, le Malawi, le Rwanda, le Soudan et la Zambie, ainsi que dans des pays de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, qui compte 12 PMA parmi ses États membres.

F. Expressions culturelles traditionnelles et savoirs traditionnels

Les efforts fructueux déployés par les PMA pour protéger, promouvoir, gérer et exploiter commercialement leurs riches savoirs traditionnels et leur folklore pourraient également être le résultat de la fixation et de l'enregistrement de ces ressources par les PMA. Une base de données nationale sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore est un moyen d'élaborer un cadre politique et juridique national assurant leur protection, leur promotion et leur exploitation. Une telle base de données peut également aider les détenteurs des savoirs traditionnels des PMA à empêcher les déposants n'y ayant pas droit d'obtenir des brevets fondés sur ces savoirs.

La fixation des savoirs traditionnels pose néanmoins un défi important aux PMA, compte tenu des contraintes liées au manque de ressources techniques, humaines et financières. L'OMPI propose son expertise pour aider certains PMA à dresser l'inventaire de leurs ressources nationales et à fixer ces ressources, ainsi qu'à élaborer des stratégies de propriété intellectuelle pour leur protection.

L'OMPI aide également les PMA en créant des bibliothèques numériques sur les savoirs traditionnels. Une base de données nationale sur les savoirs traditionnels, le folklore et les ressources génétiques, constituée en numérisant certains savoirs traditionnels avec le consentement préalable en connaissance de cause de leurs propriétaires, constitue un moyen utile de protéger ces savoirs dans les PMA. L'OMPI aide les PMA sur les questions de propriété intellectuelle liées à la création de ces bases de données nationales.

Entre 2010 et aujourd'hui, l'OMPI a mené des études et fourni une assistance législative et des conseils de politique générale à la demande d'un certain nombre de PMA africains, y compris l'Éthiopie, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Rwanda, le Sénégal, le Togo, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, concernant les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Compte tenu des besoins et des demandes des pays bénéficiaires, diverses activités ont été menées, notamment l'examen des plans d'action nationaux en matière de propriété intellectuelle et la formulation d'observations à cet égard, l'aide à l'élaboration de documents de politique générale et de stratégies nationales et à la révision des lois pertinentes, et la mise en place de cadres juridiques et institutionnels et de bases de données pour l'enregistrement et la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques. L'OMPI a également organisé des ateliers, des programmes de formation et des consultations multipartites au niveau national dans la plupart des pays susmentionnés.

En outre, au cours de cette période, les PMA membres de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle ont bénéficié de l'assistance technique de l'OMPI pour mettre en œuvre le Protocole de Swakopmund relatif à la protection des savoirs traditionnels et des expressions du folklore.

Depuis 2016, l'OMPI collabore avec l'Office suédois de la propriété intellectuelle et organise des programmes internationaux de formation sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels à l'intention d'un large éventail de pays bénéficiaires, dont des PMA africains tels que le Malawi, le Mozambique, le Rwanda, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

Un projet de renforcement des capacités en vue d'utiliser le système de propriété intellectuelle, qui vise les détenteurs de savoirs médicaux traditionnels en Éthiopie, est actuellement mis en œuvre par l'Université de Gondar, l'Université d'Addis-Abeba et l'Office éthiopien de la propriété intellectuelle, avec l'appui de l'OMPI.

G. Renforcement des capacités nationales fondé sur l'évaluation des besoins

Ce domaine d'action de l'OMPI vise à contribuer au développement économique, social, culturel et technologique des PMA et, à terme, à atténuer la pauvreté en utilisant la propriété intellectuelle comme instrument de croissance et de développement durables et stables.

Le projet de l'OMPI relatif à la technologie appropriée, ainsi que d'autres initiatives de l'OMPI en faveur des PMA, sert d'exemple à d'autres institutions des Nations Unies et organismes régionaux quant à la manière d'élaborer et de mettre en œuvre un projet ou programme de développement axé sur les besoins.

Depuis 2010, le succès du projet dans les PMA bénéficiaires d'Afrique a permis de recenser un certain nombre de solutions à long terme à des problèmes spécifiques liés au développement. Il s'agit notamment des technologies appropriées dans les domaines suivants :

En Éthiopie : i) séchage solaire du café et ii) aquaculture.

Au Rwanda : i) technologie solaire de distillation de l'eau et ii) aquaculture.

En République-Unie de Tanzanie : i) traitement des algues pour en extraire du carraghénane et ii) aquaculture.

En Zambie : i) collecte de l'eau de pluie de ruissellement et ii) technologie solaire de distillation de l'eau.

De plus, en 2018, un projet national fondé sur l'analyse des besoins de développement a été lancé au Mozambique et d'autres projets nationaux sont actuellement mis en œuvre au Sénégal et en Ouganda.

En ce qui concerne le projet, l'OMPI forme également des responsables de la technologie, ainsi qu'une masse critique de hauts responsables d'universités et d'institutions scientifiques et technologiques nationales en Éthiopie, au Malawi, au Mozambique, au Myanmar, au Rwanda, au Sénégal, au Soudan, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie.

[Fin du document]